

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

OBJET :
**Avenant à la convention
de service**

**« Etudes techniques et
énergétiques des
bâtiments publics »**

N° 59/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine à Madame FOUASSE Bénédicte

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire rappelle aux membres la délibération du 03 octobre 2024 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention de service proposée par Territoire d'Energie VAR pour la réalisation d'une étude énergétique et thermique sur la mairie – la salle St-Roch – Ecole maternelle André Franquin et l'Ecole primaire Jean Aicard, pour un montant de 11 850 €.

Il indique que cet audit nécessite, afin de pouvoir calculer les surfaces, les plans précis des locaux que la commune n'est pas en mesure de fournir.

Il est donc proposé d'ajouter par le biais d'un avenant, dans le cadre de l'étude, la mission de réalisation des plans par Territoire d'Energie pour un montant de 7 000 € HT.

Soit un montant total pour l'audit et les plans de 18 850 € HT	22 620 € TTC
En déduction une subvention ACTEE	7 764 € TTC
Soit un reste à charge pour la commune de	14 856 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de confier la réalisation des plans à Territoire d'Energie Var pour un montant de 14 856 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant pour la réalisation des plans par Territoire d'Energie Var à BRIGNOLES,

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire

compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **17 DEC. 2025**

- de la publication, le **17 DEC. 2025**

